

Le double nom de famille : signe du délitement de la famille

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 26 mai 2021

Source [Le Salon Beige] Encore une [conséquence](#) de la liquéfaction de la société, avec la promotion des non-familles.

Un collectif, qui milite pour changer la loi, veut instaurer automatiquement pour chaque enfant le nom du père et de la mère. Le sujet, défendu par un député LREM de l'Hérault, doit être évoqué cette semaine en présence du garde des Sceaux.

Marine a été « humiliée » plusieurs fois, dit-elle, dans des aéroports ou lors de démarches administratives avec ses enfants. Depuis, elle ne se sépare jamais de ses livrets de famille, ultime preuve de sa maternité. Lasse de ne pas porter le nom de sa fille et de son fils, nés de deux pères différents dont elle est aujourd'hui séparée, elle a fini par créer un collectif : [Porte mon nom](#). Son combat ? L'instauration automatique, à la naissance de l'enfant, du double nom de famille, celui du père accolé à celui de la mère, et la simplification des démarches pour changer de nom, véritable course d'obstacles à l'heure actuelle.

Car malgré la loi du 4 mars 2002 qui autorise les parents à choisir le nom qu'ils souhaitent à la naissance pour leur enfant, les traditions ont la vie dure et une grande majorité de bébés – entre 80 et 85 % selon l'Insee – portent uniquement le patronyme, le nom du père, donc. « *Au quotidien, dans une fratrie recomposée, c'est l'enfer ! rapporte cette femme âgée de 37 ans, par ailleurs conseillère municipale (SE) à Palavas-les-Flots (Hérault). Je dois sans cesse prouver que je suis la mère et me prendre des remarques désobligeantes sur ma vie privée, que je suis obligée de confier à des inconnus lors d'inscriptions à l'école ou à la piscine* », précise Marine Gatineau-Dupré. [...]

En 2013, Christiane Taubira, alors garde des Sceaux, avait déjà tenté de modifier la loi et d'instaurer l'automatisation du double nom de famille. En vain. Le projet avait été retoqué par les députés UMP. [...]